

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 16 décembre 2022**

**Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Marseille**

NOR : JUSK2237104A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Marseille :

Membres titulaires

- Thierry ALVES, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille ;
- Chrisitne CHARBONNIER, Directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale ;
- Xavier VILLEROY, Directeur des services pénitentiaires, placé ;
- Claudine COUDAL, attachée d'administration, cheffe de département des ressources humaines ;
- Philippe BIGNON, attaché d'administration, adjoint à la cheffe de département des ressources humaines ;
- Marie CAQUEUX, attachée d'administration, cheffe de l'unité des relations sociales et de l'environnement professionnel.

Membres suppléants

- Marion RYCKELYNCK, attachée d'administration, cheffe de l'unité de gestion administrative et financière ;
- Franck SUELVES, officier pénitentiaire, chef d'unité recrutement, formation, qualification ;
- Ludovic BOUTELIER, officier pénitentiaire, chef de pôle BIOS ;
- Emmanuel NIGAUD, attaché d'administration, chef du contrôle de gestion ;
- Jean-Marc ALLOUCHERIE, 1<sup>er</sup> surveillant pénitentiaire, adjoint au chef de l'unité recrutement, formation, qualification ;
- Diane RIVIERE, secrétaire administrative, cheffe de pôle des dossiers transversaux.

## **Article 2**

Sont désignés à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Marseille, les représentants du personnel suivants :

| TITULAIRES  | SUPPLEANTS   | ORGANISATIONS SYNDICALES |
|---|--|--------------------------|
| MARROU Benjamin<br>BOUDON Bruno                       | ELKHALFI Said<br>DAMETTE Alain                       | UFAP UNSa Justice        |
| HENRY Antoine   | TONATI Maud  | SPS                      |
| SEGAUD Herve<br>DELACOURT David<br>LE BIAVANT Anthony | MARINO Laurent<br>WOJAK Eddino<br>DENDELOEUF Ludovic | FO Justice               |

## **Article 3**

Le secrétariat permanent de la commission administrative paritaire locale sera assuré par un fonctionnaire de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille.

## **Article 4**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 21 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille,

T ALVES

